

Annexe III

Amendements apportés aux rubriques concernées des résumés des caractéristiques des produits et des notices

A. Résumé des caractéristiques du produit

4.1 Indications thérapeutiques

[les indications ci-dessous, actuellement approuvées, devront être effacées (le texte des indications peut être différent selon les produits)]

- Traitement symptomatique de l'atteinte cognitive et neurosensorielle pathologique chronique chez les personnes âgées (à l'exception de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence)
- Traitement auxiliaire de la claudication intermittente chez les patients atteints d'artériopathie occlusive périphérique symptomatique (AOP Stade II)
- Traitement auxiliaire du syndrome de Raynaud
- Traitement auxiliaire de la diminution de l'acuité visuelle et des troubles du champ visuel étant, vraisemblablement, d'origine vasculaire
- Rétinopathies aiguës d'origine vasculaire
- Prophylaxie de la migraine

L'ensemble des références aux indications mentionnées ci-dessus devront être effacées des rubriques restantes des résumés des caractéristiques des produits concernées par ces amendements.

B. Notice

L'ensemble des références aux indications mentionnées ci-dessus devront être effacées des rubriques des notices concernées par ces amendements.